

POINT DE VUE

# Vive réaction à notre dossier sur le placement des immigrants

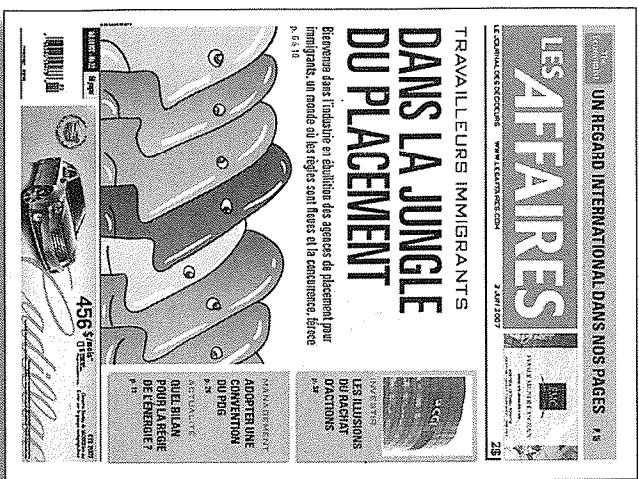
Mary McIninch

Directrice des relations gouvernementales et affaires publiques de l'Association nationale des entreprises en recrutement et placement de personnel

Nous vous écrivons au nom de l'Association nationale des entreprises en recrutement et placement de personnel (ACSESS) pour faire suite au dossier paru dans le journal LES AFFAIRES du 30 mai dernier intitulé « La jungle du placement ». Un dossier qui a suscité bien des commentaires chez nos membres, leurs conseillers et chez certaines entreprises clientes.

En tant qu'association parcanadienne, ACSESS représente près de 375 entreprises de fourniture de main-d'œuvre, dont environ 150 sur le territoire québécois.

Considérant que vous avez choisi de présenter notre industrie en utilisant des exemples d'activités qui ne sont en aucun cas le fait d'entreprises que nous représentons, nous voudrions rappeler ici que l'ensemble des membres d'ACSESS souscrivent à un code d'éthique strict qui ne permettrait pas que de telles activités se produisent. Sans obligation aucune d'y souscrire, tous les membres de notre association ont d'ailleurs largement contribué à l'élaboration de ce code, prenant eux-mêmes l'initiative de le considérer comme la pierre angulaire de succès de leur industrie et de leur entreprise.



Contrairement également au portrait de l'industrie dépeint dans votre dossier, les employeurs membres de notre association respectent les divers lois et règlements applicables au Québec.

Ils ne s'engagent donc pas dans des pratiques illégales, tel que payer au noir leurs employés ou embaucher des travailleurs illégaux. Comme le journal LES AFFAIRES, nous de-

crions les pratiques illégales des entreprises fournissant de la main-d'œuvre aux entreprises. Toute entreprise membre de notre association qui ne respecterait pas les pratiques légales et les normes législatives, ne respecterait donc pas notre code de déontologie et serait passible d'en être exclue.

De plus, nous recommandons à tout travailleur (euse) en recherche d'emploi de visiter le site Internet de notre association ([www.acsess.org](http://www.acsess.org)) afin de connaître nos entreprises membres au Québec, et donc de transiger avec des entreprises qui respectent leurs droits et leur dignité, et leur permettront d'avoir un emploi convenable, respectant le cadre légal du Québec.

Souignons également la responsabilité de l'en-

treprise cliente de s'assurer de choisir un partenaire sérieux dans le but de maintenir ses opérations de façon diligente et professionnelle, et d'être vigilante dans le choix de ses partenaires d'affaires.

**Un phénomène particulier**

Le dossier publié la semaine dernière dans LES AFFAIRES n'avait pas pour but de présenter de façon négative les entreprises en recrutement et placement de personnel; il témoignait plutôt d'un phénomène récent et bien particulier, c'est-à-dire la prolifération d'agences servant d'intermédiaires entre les travailleurs immigrants et les employeurs.

— Claude Beauregard, rédacteur en chef

CITATION DE LA SEMAINE

« Si nous ne faisons rien, les coûts et les risques associés aux changements climatiques pourraient faire perdre 5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial par année, maintenant et pour toujours. Au contraire, le coût de réduire les gaz à effet de serre pour éviter les pires impacts sur les changements climatiques serait limité à environ 1 % du PIB global chaque année. »

— Nicholas Stern, économiste en chef du gouvernement britannique, dans son Rapport sur les changements climatiques, paru en 2006